

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



22 MARS / 6 AVRIL 2021

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES**

**la
cgt** tpe
artisanat

BUREAUX DE VOTE



Salarié-e-s TPE, des points de vote à votre disposition

Vous êtes salarié-e du particulier employeur, aide à domicile, assistant-e maternelle ou concierge, vous travaillez dans une entreprise de moins de 11 salarié-e-s des secteurs de l'artisanat alimentaire, des petits commerces, des salons de coiffure, des cabinets médicaux et dentaires, des pharmacies, des cabinets d'expertise, des petites salles de spectacle, du sport, de l'animation et du secteur associatif, des garages auto, des hôtels, cafés ou restaurants, de la construction, de la métallurgie, du transport...

Du 22 mars au 6 avril 2021, vous allez être appelé-e à voter pour l'organisation syndicale de votre choix pour défendre vos droits.

Ce scrutin peut paraître aujourd'hui très éloigné de vos réalités et de vos préoccupations. Pourtant, de ce scrutin va dépendre la capacité à faire évoluer vos droits et garanties collectives.

Aujourd'hui, la CGT est plus que jamais à votre écoute et à vos côtés dans cette situation très difficile. Lors des précédents scrutins, vous avez placé la CGT comme première organisation syndicale des salariés des TPE. En décidant de voter pour elle, vous vous donnez plus de force pour faire entendre votre voix, pour améliorer vos situations... Pour gagner, ensemble, un monde juste, solidaire et respectueux de la planète.

JE N'AI PAS ACCÈS À INTERNET, COMMENT PUIS-JE VOTER ?

Afin de vous faciliter le vote, la CGT met à votre disposition des points de vote électronique, mobiles ou fixes, au plus proche de votre lieu de travail ou d'habitation.



MON POINT DE VOTE CGT EST SITUÉ :